

SOMMATION

Conformément à l'art. 126 al. 3 CDPJ, le Juge de paix d'Aigle rend publique l'ouverture de la succession de **Colette Evelyn MOOR, fille de Paul Moor et de Lucile Amélie Moor, célibataire, originaire de Vordemwald AG, née le 15 décembre 1930, de son vivant domiciliée Route de l'Infirmerie 19, 1880 Bex, décédée le 22 janvier 2021.**

Tous ceux qui se prétendraient habiles à succéder sont invités à faire leur déclaration d'héritier auprès du Juge de paix soussigné, dans le délai d'une année dès aujourd'hui, en fournissant les preuves de leur qualité de successible.

Ainsi fait à Aigle le 23 juin 2021.

La juge de paix :


Carole IFF



La greffière :


Sandrine DESPONDS